

**AUVERGNE – Rhône-Alpes\***

**Conseil économique, social et environnemental régional**

**Compte administratif pour l'exercice 2015  
des Régions Auvergne et Rhône-Alpes**

21 Juin 2016



# **Compte administratif pour l'exercice 2015 des Régions Auvergne et Rhône-Alpes**

**Rapporteur**

M. Jean-Louis PIVARD

Président de la commission n°11 "Budget - Finances"

**Avis n° 2016-04**

21 Juin 2016

### Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

**Expression de la société civile organisée** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur  
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)

Cet avis a été adopté à l'unanimité

par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes

lors de son Assemblée plénière du 21 juin 2016.

## Sommaire

---

	Pages
<b>1. Les budgets Auvergne et Rhône-Alpes réalisés en 2015</b>	<b>5</b>
<b>2. Le positionnement du CESER</b>	<b>7</b>
2.1. La présentation du document	7
2.2. Des taux d'exécution traduisant une tension plus forte sur l'investissement en Rhône-Alpes	8
2.3. Des marges de manœuvre budgétaires limitées, au vu de quelques grands indicateurs de gestion présentés dans les comptes administratifs	8
2.4. Des politiques passées différentes entre Régions en matière de fiscalité et d'emprunt	9
<b>Conclusion</b>	<b>11</b>
<b>Déclarations des groupes</b>	<b>13</b>



Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a pris connaissance des éléments de synthèse des comptes administratifs de la Région Auvergne et de la Région Rhône-Alpes pour 2015.

## 1. Les budgets Auvergne et Rhône-Alpes réalisés en 2015

Les grandes masses budgétaires

en M€ (aux arrondis près)	Auvergne		Rhône-Alpes		total
<b>Recettes</b>					
Fonctionnement	533,00	-0,2%	2 073,00	+1,3%	2 606,00
Investissement (hors emprunt)	67,00	+1,0%	102,00	NC	169,00
Emprunts mobilisés	35,00		175,00	-10,0%	210,00
Total recettes	635,00		2 350,00		2 985,00
<b>Dépenses</b>					
Fonctionnement hors dette (intervention et gestion)	391,00	+2,0%	1 649,00	+1,6%	2 040,00
Frais financiers	19,50	-10,0%	61,00	+10,0%	80,50
Investissement hors dette	171,00	-4,0%	545,00	-5,0%	716,00
Remboursement du capital de la dette	56,00*		95,00		151,00*
Total dépenses	637,50*		2 350,00		2 987,50*
Excédent reporté	15,40		22,00		37,40

Elaboration CESER

\* Avec fonds de roulement 2,2 M€.

Il ressort de ce tableau :

- **Une progression des recettes de fonctionnement de + 1,3 % en Rhône-Alpes et leur quasi stabilité en Auvergne**

En Rhône-Alpes, la réduction (comme annoncée par la loi de finances) des dotations de l'Etat (- 42 M€), la baisse de rendement des cartes grises ou celle des recettes liées à la réforme des aides aux employeurs d'apprentis (- 11 M€) sont équilibrées de manière légèrement excédentaire, pour l'essentiel par :

- . la recette de CVAE (+ 15 M€),
- . recettes compensant de nouveaux transferts de compétence en matière de formation continue (+ 17 M€),
- . une importante régularisation de solde des fonds européens (+ 21 M€) suite à des décalages assez habituels dans ce domaine,
- . des recettes d'ingénierie financière,
- . etc.

En Auvergne, la DGF est réduite également. De plus, le produit de la fiscalité directe est en légère baisse de 1 M€, contrairement à Rhône-Alpes. La fiscalité indirecte est stable, le rendement des cartes grises étant de +0,5 %. Les recettes de fonctionnement sont ainsi globalement stables.

- **Une progression des dépenses de fonctionnement (intervention et gestion) en Auvergne (+ 2 %) et en Rhône-Alpes (+ 1,6 %) hors intérêts de la dette**

En Rhône-Alpes, la progression (1,6 %) est un peu ralentie par rapport aux exercices antérieurs (de l'ordre de + 4 % en 2012, + 3 % en 2013 et + 2 % en 2014).

Les principaux postes à la hausse concernent :

- la prise en charge de nouvelles compétences ou d'évolutions législatives en matière de formation continue et de formations sanitaires et sociales + 24 M€,
- la « redevance quai » à intégrer dans la convention TER + 10 M€,
- la péréquation de CVAE versée aux autres Régions + 10 M€,
- les aides aux éleveurs pour la sécheresse + 8 M€,
- la gestion du personnel + 7 M€.

Mais des postes sont par ailleurs à la baisse, notamment :

- la formation continue (- 10 M€) et l'aide aux employeurs d'apprentis (-15 M€),
- les économies de gaz dans les lycées (- 3,5 M€),
- ERAI (- 4 M€) en liquidation judiciaire.

En Auvergne, les principales progressions des charges de fonctionnement concernent :

- l'action économique + 24 % notamment pour mettre en œuvre la stratégie Smart Spécialisation Strategy (Stratégie S3 correspondant en Rhône-Alpes à la Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente SRI-SI),
- la formation continue et l'apprentissage (+ 7,4 %),
- le personnel (+ 3 %).

- **Des dépenses d'investissement, hors amortissement de la dette, à la baisse**

En Rhône-Alpes, les principaux postes en réduction concernent les matériels roulants, en raison de retards de livraison des rames.

En matière d'aménagement du territoire, la hausse de l'effort en faveur du numérique, en application de la politique « Rhône-Alpes la connectée » (+ 13 M€ pour accompagner les réseaux d'initiative publique sur le très haut débit ou pour équiper le réseau Amplivia) est compensé par une baisse des autres dépenses d'aménagement du territoire.

En Auvergne, l'achèvement des mandatements pour financer le nouvel hôtel de Région explique une part importante de la réduction des dépenses d'investissement.

- **Dans l'une et l'autre des ex Régions**, la charge de la dette progresse en capital (+ 10 % environ). S'agissant des frais financiers, l'évolution recouvre des situations différentes entre l'Auvergne (à la baisse de 10 %) et Rhône-Alpes (à la hausse de 10 %). Cette progression en Rhône-Alpes correspond à des pénalités de remboursement anticipés qui généreront des économies ultérieures.

## 2. Le positionnement du CESER

### 2.1. La présentation du document

Le CESER apprécie la qualité pédagogique et le caractère objectif du texte présentant de nombreux éléments rétrospectifs au cours des cinq derniers exercices : il est essentiel d'appréhender la réalisation d'un budget dans toute sa dynamique.

L'intérêt de l'analyse des comptes administratifs réside largement dans une inscription dans le temps long afin de dégager les tendances.

Il est à noter que chacune des deux ex Régions a développé un certain nombre de bonnes pratiques qu'il conviendrait d'harmoniser vers le haut dans la nouvelle Région. A ce titre, il importe de reprendre les pratiques traduites dans chacun des comptes administratifs :

- de l'Auvergne
  - . distinction entre dépenses d'intervention (deux tiers) et dépenses de gestion (un tiers y compris les agents des lycées) au sein des charges de fonctionnement,
  - . évolution rétrospective comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement,
  - . graphique rétrospectif des taux d'exécution des dépenses en fonctionnement et en investissement,
  - . présentation de l'amortissement en capital de la dette comparée aux dépenses totales d'investissement,
  - . déclinaison du stock des autorisations de programme et d'engagement non mandatées, non seulement si elles sont affectées mais aussi si elles sont engagées.
- de Rhône-Alpes
  - . explication des facteurs d'évolution des enveloppes,
  - . évolution pluriannuelle du stock d'autorisations de programme affectées,
  - . analyse détaillée de la gestion de la dette et de la trésorerie.

**Le CESER a reconstitué lui-même les grandes masses du budget consolidé réalisé en 2015 dans la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il demande que cette consolidation soit conduite d'ici la fin 2016 dans le détail pour chacune des recettes et des lignes fonctionnelles budgétaires de dépenses. Ceci doit constituer un socle de données en valeur absolue et en pourcentage, tant par nature comptable que par fonction. Ceci doit permettre d'asseoir toutes les comparaisons futures, au-delà de toute obligation juridique de présentation comptable. Le CESER renouvelle combien un tel tableau synoptique est indispensable à la bonne compréhension pour le citoyen – contribuable de l'utilisation de l'argent public. Il l'a déjà exprimé dans son avis sur le budget primitif 2016.**

Il importe que soient bien identifiées les dépenses de gestion et les dépenses d'intervention en section de fonctionnement. Ces dernières dépenses d'intervention en section de fonctionnement sont, en fait, largement des investissements immatériels d'avenir, tout comme certaines dépenses inscrites en section d'investissement.

## 2.2. Des taux d'exécution traduisant une tension plus forte sur l'investissement en Rhône-Alpes

Pour le seul exercice 2015, les taux de mandatement sont assez comparables entre les deux Régions.

Taux de mandatement  
(en %)

	Auvergne	Rhône-Alpes
<b>Fonctionnement</b>	94,5	96,0
<b>Investissement</b>	88,0	86,0

Mais les tendances sont différentes entre Région dès lors qu'on examine les taux dans la durée :

- en fonctionnement, hors dette, les taux de mandatement sont globalement supérieurs à 95% dans les deux Régions depuis 5 ans.
- en investissement, par contre, le taux d'exécution est globalement élevé en Auvergne depuis 5 ans (de l'ordre de 90 %). Il a été inférieur le plus souvent de 5 points en Rhône-Alpes et notamment en 2015, après un pic à 90 % en 2014 : ceci traduit en Rhône-Alpes davantage qu'en Auvergne une tension sur les dépenses d'investissement pour préserver l'équilibre recettes - dépenses.

## 2.3. Des marges de manœuvre budgétaires limitées, au vu de quelques grands indicateurs de gestion présentés dans les comptes administratifs

Plusieurs indicateurs communs sont présentés : l'épargne brute ; l'encours de la dette (consolidée avec le crédit-bail en Rhône-Alpes) ; la capacité de désendettement qui constitue un ratio rapportant le second au premier ; les stocks d'autorisations de programme pluriannuelles.

	en M€ (aux arrondis près)	Auvergne	Rhône-Alpes	Total
1	Epargne brute (= recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement)	122,50	362,00	484,50
2	Encours dette consolidée	485,00	2 242,00 (dont 387 M€ notionnel crédit bail)	2 727,00
3	Capacité de désendettement =2/1	3,96 ans	6,2 ans	5,6 ans
4	Stock AE affectées non mandatées au 31/12/2015	279,00	723,00 (hors DM2 d'ajustement)	1 002,00
5	Stock AP affectées non mandatées au 31/12/2015	482,00	2 634,00	3 116,00
6	Stocks AE + AP affectées non mandatées au 31/12/2015 = 5+6	761,00	3 357,00	4 118,00

On observe pour Rhône-Alpes une épargne brute supérieure de 65 M€ à celle estimée pour 2015 dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2016. Ceci est lié au fait que la part modulable de TICPE loi Grenelle était alors intégrée dans ce document d'analyse en recette d'investissement, comme le CESER l'avait souhaité, alors que le compte administratif « officiel » traduit une présentation en recette de fonctionnement, cohérent avec ce que prévoyait initialement le budget primitif 2015. L'épargne brute inscrite au compte administratif est donc surestimée. Par voie de conséquence, le ratio de la capacité de désendettement devrait être dégradé un peu : porté à environ 7 ans comme dans le rapport d'orientations budgétaire au lieu des 6,2 ans annoncés. Ceci reprend l'analyse qu'avait formulée le CESER dans son avis sur les orientations budgétaires pour 2016.

S'agissant du stock d'autorisations de programme (investissement) affectées non mandatées, il représente :

- pour l'Auvergne, une enveloppe de 482 M€, soit 2,85 ans d'investissement,
- pour Rhône-Alpes, un niveau record absolu depuis 2010, à hauteur de 2 634 M€, représentant 4,8 années d'investissement en 2015 beaucoup plus préoccupant que celui de l'Auvergne,
- soit pour Auvergne-Rhône-Alpes, une enveloppe de 3 116 M€ soit 4,35 années d'investissement.

Le CESER a pris bonne note de l'intention de l'Exécutif de « toiletter » ce stock d'autorisations de programme.

A cela vient s'ajouter un stock d'autorisations d'engagement (fonctionnement) d'un milliard d'euros représentant 6 mois de crédits de fonctionnement hors charge de la dette pour Auvergne-Rhône-Alpes en 2015.

## **2.4. Des politiques passées différentes entre Régions en matière de fiscalité et d'emprunt**

L'Auvergne a utilisé le levier fiscal de la part modulable de TICPE Grenelle dès le vote de la loi, alors que Rhône-Alpes en a différé l'utilisation.

Par contre, la Région Auvergne s'est fixée en 2010, par délibération, des limites : un taux plancher d'épargne brute de 22 %, et une capacité de désendettement plafonnée à 5 ans.

Cet engagement a été respecté en 2015 (capacité de désendettement de 4 ans). Rhône-Alpes dépasse le ratio auvergnat 2015 de plus de deux ans surtout si on intègre en investissement et non en fonctionnement, la modulation Grenelle de TICPE.

Si les taux d'intérêt nominaux sont faibles, le CESER relève qu'en période d'inflation nulle, les taux d'intérêt réels demeurent significatifs. Il convient, par ailleurs, d'être attentif à la structure de l'encours de la dette. Cette dernière est un peu plus fragile en Auvergne qu'en Rhône-Alpes. Si 73 % de cet encours sont couverts en Rhône-Alpes contre les risques de hausse des taux (taux fixes ou taux variables encadrés), ce pourcentage atteint seulement 56 % en Auvergne (taux fixes). Par ailleurs, en Auvergne, le coût moyen de la dette (4 %) est plus élevé et il y demeure le risque lié à la dette structurée (100 M€ d'emprunts) aujourd'hui en cours de négociation sur un encours global pour les deux régions représentant 2,7 milliards d'euros.



## Conclusion

Le CESER prend acte du bilan de clôture de l'activité des deux ex régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Il appelle l'Exécutif :

- A consolider les éléments permettant d'initialiser les comptes de la nouvelle Région,
- A redoubler d'effort pour améliorer l'efficience de la collectivité.

Pour le CESER, ceci passe par une harmonisation des politiques et des procédures en s'appuyant sur les meilleures pratiques passées.



# Déclarations des groupes

Intervention de M. Jean GUINAND, au nom du collège I

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Le collège 1 s'est toujours prononcé pour une gestion rigoureuse et saine des deniers publics. Le compte administratif est toujours un moment pour vérifier la réalité concrète de cette gestion. Ce compte administratif un peu particulier où nous sont présentés pour la première et dernière fois des comptes séparés pour les deux anciennes régions se doit d'être consolidé au niveau de la seule région Auvergne Rhône Alpes afin qu'il serve de base pour les années futures. Nous insistons donc pour que les services de la région nous communiquent les tableaux détaillés et pas seulement par grandes masses de cette consolidation. La naissance de cette nouvelle grande région doit selon la volonté du législateur permettre de faire des économies. Notre collège invite le nouvel exécutif à être très attentif à ce qu'il n'y ait pas de dérapage car souvent avant de générer des économies une fusion entraîne parfois des surcoûts.

La lecture des 2 comptes est, en plus, compliquée par les différences de présentation liées à l'histoire des deux ex-régions.

Nous soulignons dans cet avis, la tension engendrée par un faible taux d'exécution sur les dépenses d'investissement afin de préserver l'équilibre recettes-dépenses. L'exécutif, dans le rapport d'orientations budgétaires, s'est prononcé pour un taux d'exécution proche de 100%. Le Ceser, tout en gardant beaucoup de réalisme, note que la marge de progrès est grande, surtout pour la part de l'ex région Rhône Alpes. Nous notons aussi que l'épargne brute est supérieure de 65M€ à celle estimée dans le rapport d'orientations budgétaires. S'agissant du stock d'autorisations de programme nous sommes un peu préoccupés par un niveau élevé qui limite les projets à venir mais aussi les emprunts nécessaires.

La capacité théorique de désendettement qui approche les 7 années doit rester dans le viseur des élus régionaux. De plus le nécessaire rééquilibrage des encours de la dette entre emprunts bancaires et émissions obligataires ne doit pas faire oublier, dans cette période d'argent disponible et de faible inflation, que le laxisme reporté sur demain une charge qui risque de freiner des investissements futurs. Nous notons enfin que la région Rhône Alpes s'était tenue loin des emprunts à risques élevés et que l'Auvergne a déjà assaini ses emprunts dits toxiques si bien qu'il ne reste, à ce jour, que 100M€ sur un total de 2,7Mds€ ce qui ne représente plus que 4% de l'encours de la dette.

Notre collège souligne les efforts des services de la région pour rendre le plus accessible possible la lecture de ce compte administratif. Exercice assez compliqué cette année, nous voulions le saluer.

Nous voterons bien entendu l'avis qui nous est proposé.

Je vous remercie de votre attention

---

Intervention de M. Jean-Marc GUILHOT, au nom des délégations CFDT, CFTC et UNSA

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, j'interviens au nom des organisations syndicales CFDT, UNSA et CFTC.

La tentation est grande, au travers de ces comptes administratifs, d'opérer des comparaisons systématiques entre les deux comptes de deux régions qui ne sont évidemment pas comparables !

On peut s'interroger en constatant que les évolutions sont données en euros d'un côté et en pourcentages de l'autre, ce qui aurait mérité une harmonisation et constituer ainsi une année de référence.

Nous voudrions revenir sur 5 éléments qui semblent saillants :

1/ les **contraintes financières** perdurent et s'ajoutent aux transferts de compétences qui ont fortement contribué à développer les politiques régionales mais sans que les régions obtiennent les transferts de ressources correspondants.

La situation relativement saine des finances des deux ex-régions a permis d'encaisser jusqu'ici ce choc conjoncturel durable. Le graphique proposé par le rapport régional montre à cet égard le criant effet de ciseaux entre évolution des dépenses et des recettes réelles.

2/ l'**équation fiscale** marquée par la forte érosion de la fiscalité de stock, et par des impôts de flux censés compenser mais qui sont par nature aléatoires. Si le doublement de la part de CVAE pour les régions à partir de 2017 est une bonne nouvelle, la visibilité sur les ressources continuera de se dégrader puisqu'elles seront davantage dépendantes de l'évolution du tissu économique du territoire.

Cette évolution dans la nature de la fiscalité régionale place la collectivité dans une quasi impossibilité de protéger les recettes des aléas de la conjoncture économique puisque le rôle d'amortisseur naturellement joué par les impôts de stock n'existe plus.

3/ la double problématique des **bons dosages**

– D'abord entre *dette et investissements*, avec la priorité qui pour nous reste le soutien à l'activité car plus de 70 % de l'investissement public est le fait des collectivités territoriales. Notons que les capacités d'autofinancement restent satisfaisantes dans cette période de tensions budgétaires et que les emprunts dits toxiques ou à risque représentent à peine 100 millions sur 2,7 milliards € de dette consolidée.

– Il nous faut aussi insister sur la bonne pratique de désintermédiation initiée en Rhône-Alpes, passant de l'emprunt bancaire à des prêteurs publics, à la BEI ou à l'obligataire.

– Ensuite entre *investissements et fonctionnement* : l'investissement poursuit une légère baisse tout en continuant à répondre aux besoins avec 716 M € consolidés alors que la progression des dépenses de fonctionnement est contenue sous les 2 %.

– Il est pour nous intellectuellement très discutable de présenter les dépenses de fonctionnement en opposition à celles d'investissement, tant ces dernières sont largement constituées de dépenses d'intervention à l'image par exemple de la formation. Nous ne pouvons que soutenir le projet d'avis dans sa demande d'une meilleure identification de ces deux catégories de dépenses.

#### 4/ l'analyse du **désendettement** :

La lecture de ce ratio doit pour nous être rapportée aux investissements menés dans les transports, dans les lycées ou dans le développement économique ainsi qu'aux capacités de remboursement de la Région.

Le ratio de désendettement ne donne qu'une indication relative en nombre d'années qui gomme les effets par exemple des emprunts obligataires ou des contrats de longue durée en crédit-bail. La durée de vie moyenne de la dette est relativement stable depuis 2010 et montre in fine qu'une région est avant tout une collectivité d'investissement stratégique.

#### 5/ enfin la question des **stocks d'autorisation** :

Le stock d'autorisations d'engagement en Rhône-Alpes semble gonflé car nous avons eu l'inscription par décision modificative d'autorisations d'engagements supplémentaires afin de démarrer l'exercice 2016 avant le vote du budget par la nouvelle majorité. Quant à l'augmentation du stock d'autorisations de programme, il trouve sa source dans le plan d'accessibilité dans les lycées et dans l'achat de fibre et de rames de TER.

Le projet d'avis insiste sur le fait que ces AP représentent 4,35 années d'investissement, ce qui est vrai, mais on peut difficilement vouloir tout et son contraire, à savoir une politique de baisse drastique des AP tout en maintenant l'effort d'investissement, ceci même si l'on partage l'idée d'un rajeunissement de ces stocks d'autorisations.

Il faut à ce sujet saluer l'harmonisation en cours qui mettra fin à la conservation par l'Auvergne du stock d'autorisations tant qu'elles ne sont pas affectées. Elles tomberont dorénavant chaque fin d'année comme en Rhône-Alpes.

Nous concluons en insistant sur une idée largement débattue en commission 11, à savoir que l'endettement ne doit pas bloquer la capacité d'investissement. D'autant plus que les Régions deviennent avec la loi NOTRÉ pleinement responsables des orientations en matière de développement économique.

Ce qui montre bien que le projet politique d'une région ne peut se confondre avec un plan d'économies, qui ne constitue pas en soi une politique publique et ne donne pas vraiment d'ambition ni de stratégie régionale.

Ces précisions étant apportées, la CFDT, l'UNSA et la CFTC voteront ce projet d'avis qui permet de présenter les grandes masses budgétaires consolidées, informations absentes des documents fournis par la région.

Je vous remercie.

---

Intervention de Mme Karine GUICHARD, au nom de la CGT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Cet avis sur le compte administratif est inédit, puisqu'il porte sur les budgets de deux collectivités qui ont disparu. Deux collectivités qui avaient des politiques et des dispositifs différents, des territoires non comparables, une collectivité contributrice à la péréquation alors que l'autre était bénéficiaire.

Cette disparité touche jusqu'aux documents budgétaires dont la logique de présentation n'est pas la même. Tout cela n'aide pas à la clarté. Sur ce point, nous soutenons la position du CESER sur la nécessité de tenir compte des bonnes pratiques réciproques pour le prochain compte administratif de la Région, ce qui ne pourra qu'améliorer la pédagogie du document.

L'avis du CESER mentionne la nécessité d'identifier les dépenses de gestion et dépenses d'intervention en fonctionnement. Nous pensons et nous l'avons dit en commission, que cette distinction est également valable dans la section d'investissement, entre investissement pour les compétences propres de la région (rail, lycées, enseignement supérieur, etc...) et financement d'investissement pour d'autres comme des collectivités, associations, entreprises... Cela permet de voir par exemple pour l'ex Auvergne que les dépenses d'équipements propres ne représentent que 28 % des dépenses d'investissement alors que les subventions d'investissement en représentent 35 %. A eux seuls, les investissements de soutien à l'économie sont équivalents au montant de l'emprunt.

Nous demandons donc, pour plus de lisibilité, que les prochains documents sur le compte administratif distinguent les dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement.

Toutefois, nous pouvons dégager quelques grandes lignes.

Tout d'abord, nous attendions tous ce document, après les déclarations lors du débat d'orientation budgétaire sur la gestion de l'ancienne majorité. Or, après le rapport de la cour régionale des comptes qui ne relève aucune anomalie grave, le compte administratif également ne provoque pas de controverses.

En effet, les problèmes concernant l'Hôtel de Région à Lyon, ERAI ou la Villa Gillet ne concernent pas le C.A.

Nous nous félicitons de l'augmentation des investissements prévue sur les prochaines années, ainsi que nous l'avons fait lors des avis du CESER sur le numérique. En effet, l'augmentation des AP non couvertes en Rhône Alpes concerne essentiellement pour 260 millions l'affectation de la contribution régionale au déploiement de la fibre à l'abonné prévu sur les 10 prochaines années ainsi que le matériel roulant de 17 rames pour 130 millions (rames commandées mais non livrées).

En ce qui concerne la dette, sujet récurrent de la commission, et qui prend ¼ de notre avis, nous rappellerons seulement qu'il serait de mauvaise gestion de faire financer au contribuable de cette année, via l'autofinancement, des équipements dont l'espérance de vie s'étale sur des dizaines d'années. L'étalement via l'endettement permet de lisser sur plusieurs années, le paiement de ces équipements.

En effet, tel que le rappelle l'avis, c'est surtout la question des taux d'intérêt qui est problématique. La BCE prête aux banques à un taux historiquement bas, voir négatif. Par contre, elles prêtent aux collectivités avec des taux d'intérêt d'environ 2%. Le CESER relève justement qu'en période d'inflation nulle, les taux d'intérêt réels demeurent significatifs pour la collectivité. La Cgt, pour sa part, soutient la nécessité de financement des investissements publics via un pôle financier public.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Les Collèges 3 & 4 approuvent l'avis du CESER relatif au Compte Administratif 2015. Ils le voteront donc.

Comme cela est mentionné dans l'avis du CESER, les collèges 3&4 approuvent le fait que les deux comptes des deux régions, encore séparées en 2015, puissent être approuvés de façon indépendante.

Comme cela est mentionné dans l'avis, ils regrettent cependant que plus d'efforts n'aient pas été faits pour réaliser une consolidation des deux comptes sous un format unique. On constatera, dans le texte de l'avis, que cela a pu être proposé partiellement par Michel RAFFIN avec les éléments dont il pouvait disposer.

À ce titre, les collèges 3&4 demandent que soit constituée une base de départ sur l'année 2015 qui servira de comparaison pour, notamment, l'examen de la réalisation du plan d'économies dès 2016. Ils demandent plus particulièrement que des informations homogènes puissent être fournies sur les dépenses dont on devra pouvoir disposer à la fois par nature comptable (ce qui est le cas dans les présentations réalisées par l'Auvergne) et par destination analytique (ce qui était fait traditionnellement en Rhône-Alpes).

Au-delà de ces aspects comptables, nécessaires à l'appréciation de la performance, les collèges 3&4 attendent, comme cela est signalé dans l'avis, que les diverses politiques en vigueur dans les deux anciennes régions puissent être harmonisées en retenant le meilleur des deux mondes.

Une attention particulière devra ainsi être portée à la gestion de la dette dont on constate que le montant ressort à 2,7 milliards d'euros, représentant en cela, selon les modalités de calcul, un ratio d'endettement de l'ordre de 6 ans. Au-delà de sa valeur absolue, rappelons qu'il est plus dangereux d'avoir un ratio d'endettement en progression (ce qui est le cas), quand bien même on est en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement stabilisée. La masse et la composition de la dette issue des deux régions présentent par ailleurs un grand nombre d'opportunités d'amélioration.

Les collèges 3&4 veulent encore souligner que le CESER peut apporter sa contribution aux diverses réflexions entamées par l'Exécutif sur ces questions de gestion comptable et financière, pour peu qu'on le lui demande.

Les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont réalisé près de 3 milliards d'euros de budget global en 2015.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 1,3 % en Rhône-Alpes et sont demeurées stables en Auvergne. Les dépenses de fonctionnement se sont accrues dans les deux Régions selon un profil d'évolution comparable (+ 2 % en Auvergne et + 1,6 % en Rhône-Alpes).

Les dépenses d'investissement ont partout connu a contrario une réduction, hors amortissement de la dette, lequel s'est accru dans les deux ex Régions.

Le CESER observe des profils différenciés d'évolution des taux d'exécution des dépenses d'investissement, ou de l'endettement en volume et en structure. Il relève des marges de manœuvre globalement limitées.

Le CESER souhaite que la consolidation des deux présentations budgétaires soit conduite avec précision d'ici la fin 2016, tant par nature comptable que par fonction, pour pouvoir disposer d'un référentiel budgétaire indispensable pour les analyses et comparaisons futures.

**COMPTE ADMINISTRATIF • BUDGET REGIONAL • ENDETTEMENT FISCALITE  
LOCALE • REGION AUVERNE • REGION RHONE-ALPES**

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

**[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)**